

Commune de
SAINT JEAN ROHRBACH

ARRETE MUNICIPAL N° 71 /2023

Le Maire de la commune de SAINT JEAN ROHRBACH,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11, R.44 et R.225 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la demande de l'entreprise GRANIT CREATION sise 15, rue Robert Schumann 57670 NEBING datée du 18 septembre 2023 pour les travaux de pose d'un autel et d'un ambon à l'église de SAINT-JEAN ROHRBACH.

ARRETE :

Article 1 : Les travaux de pose d'un autel et d'un ambon sont prévus à compter du **19 septembre 2023 et pour toute la durée des travaux.**

Cette durée ne tient pas compte des éventuelles intempéries.

Article 2 : L'entreprise **GRANIT CREATION**, est chargée d'effectuer ces travaux.

Article 3 : Durant toute la durée du chantier **la circulation dans la rue devant l'église** sera concernée. La route sera interdite par la mise en place d'un panneau sens interdit.

Article 4 : Le stationnement des V.L et P.L est interdit au droit des travaux.

Article 5 : Des panneaux de signalisation **SENS INTERDIT** seront mis en œuvre pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise GRANIT CREATION.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et affiché selon l'usage local, sera notifié à :

- Sous Préfecture de SARREGUEMINES,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de SARRALBE/PUTTELANGE AUX LACS,
- Madame la Cheffe de l'U.O des Etangs.
- Monsieur le Directeur de l'entreprise GRANIT CREATION

Fait à Saint Jean Rohrbach,

Le 19 septembre 2023

Le maire

Cyrille FETIQUE

Publié et transmis en Sous Préfecture
de Sarreguemines le 20 septembre 2023.

